

| Système actuel | Système proposé | Conséquences |
|--|---|---|
| <p>Aide aux vaches laitières - Enveloppe 2020 : 127 M€ <i>77€/tête en zone de montagne</i> <i>38€/tête hors zone montagne</i> <i>Transparence GAEC</i> Plafonnement : 30 VL en montagne, 40 ailleurs</p> | <p>Enveloppe commune laitier et allaitant et diminuée globalement de 16% (environ moins 140 M€)</p> <p>Aide à l'UGB bovine de plus de 16 mois (mâles et femelles) Plafonnée à 100 UGB bovines</p> | <p>Simplification administrative</p> <p>Plus de souplesse dans la gestion des troupeaux</p> <p>L'engraissement extensif est favorisé sur l'exploitation (avec utilisation des ressources fourragères)</p> |
| <p>Aide aux vaches allaitantes - Enveloppe 2020 : 608 M€ <i>165€/tête de 1ère à 50^e vache</i> <i>120€/tête 51^e à 99^e</i> <i>61€/tête de 100^e à 139^e</i> <i>Transparence GAEC</i> Eligibilité : au minimum 10 vaches ou 3 vaches et 10 UGB (vache, brebis, chèvre)</p> | <p>Chargement max : 1,4 UGB/ ha de surfaces de pâturage Montant unitaire : 80€/UGB</p> <p>Soulignons que l'autre scénario proposé est le statu quo</p> | <p>Un nouveau plafonnement favorable aux grands élevages laitiers à condition qu'ils soient relativement extensifs</p> <p>Un nouveau plafonnement défavorable aux grands élevages de vaches allaitantes peu extensifs</p> |
| <p>Aide veau ss la mère ss label/AB - Enveloppe 2020 : 4,5 M€ <i>Entre 49 et 69€/tête</i></p> | <p>On ignore encore si cette aide sera maintenue ou si elle sera fusionnée dans l'aide UGB bovine.</p> | |
| <p>Droit à Paiement de Base –convergence <i>Ecart entre DPB et moyenne des DPB sont comblés à hauteur de 70% en 2019</i></p> | <p>Deux scénarios proposés pour combler l'écart à 85% ou à 100% pour 2026</p> | <p>Les exploitations qui touchent les montants de DPB les plus élevés (certaines exploitations laitières notamment et grandes cultures) assurent le rattrapage des celles qui touchent moins</p> |
| <p>Paiement redistributif - Enveloppe : environ 720 millions <i>10% du budget du 1er pilier Surprime sur les 52 premiers ha de 50€/ha</i></p> | <p>Deux scénarios proposés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - rester sur une enveloppe de 10% du 1^{er} pilier - augmenter l'enveloppe à 20% du budget du premier pilier, soit une surprime de 100€/ha sur les 52 premiers ha | <p>La revalorisation de la surprime favorise les élevages avec des surfaces inférieures à 100 ha.</p> |
| <p>ICHN - Enveloppe 2020 : 1110M€ (yc surfaces hors élevage) <i>ICHN « animale »</i> <i>Montant de base de 70€ pour les 75 premiers ha + montant unitaire associé à une zone (100% jusqu'au 25^{ème} ha et 66% entre le 25^{ème} et le 50^{ème} ha)</i> <i>Modulation au chargement (plage optimale entre 0,1 et 1,5 UGB/ha)</i> <i>Transparence GAEC</i></p> | <p>Discussions sur le 2nd pilier en cours.</p> <p>Le Modéf défend un renforcement de l'enveloppe ICHN Coordination rurale, FNSEA, JA et Confédération paysanne sont favorables au maintien de l'enveloppe</p> | |